

ALPES MARITIMES
COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 085/2021

OBJET : Répartition de l'actif du Syndicat intercommunal des Paillons

L'an deux mille vingt-et-un, le quinze du mois de juillet à 10 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de DRAP, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Jean Ferrat, sous la présidence de Monsieur Robert NARDELLI, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 juillet 2021

PRESENTS : Robert NARDELLI / BIANCHI Romain / Alexandra RUSSO / Philippe MINEUR / Sophie ESPOSITO / Jean-Christophe CENAZANDOTTI / Catherine DINI / Serge DIGANI / Christine DECORDIER / Xavier JARJANETTE / Michaël TRUCCHI / Nathalie DIGANI / Jean QUENCEZ / Sabrina DIVRY / Jean-Pierre MONTCOUQUIOL / Katy NICOLAS / Françoise DAMILANO / Martine DUNOYER DE SEGONZAC / Bouabdallah LAFTAS / Sandrine GUGLIELMINO / Véronique MINISCLOUX / Maëva THOMMERET**Secrétaire de séance** : Romain BIANCHI**ABSENTS REPRESENTES** : Vanessa BEAUJAUD à Robert NARDELLI / Thierry VISSIAN à Romain BIANCHI / Stephen VIALE à Sandrine GUGLIELMINO / Philippe JANIN.**Absents** : Gracienne DODAIN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la demande conjointe des services de la préfecture et des services des finances publiques,

Considérant qu'il convient de valider l'intégration de l'actif, du passif et de la trésorerie

Monsieur le Maire rappelle que suite :

À la création du Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion des Eaux (SMIAGE) Maralpin au 1^{er} janvier 2017, qui s'inscrit dans la démarche de cohérence hydrographique, de renforcement des solidarités financières et territoriales et de rationalisation du nombre des syndicats chargés de compétence dans le domaine de l'eau,Au transfert au 1^{er} janvier 2018 de la compétence « gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI) à la communauté de communes du Pays des Paillons,

Le comité syndical du Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP) par délibération du 29 novembre 2017 a approuvé le principe de dissolution du SIP mettant fin à l'exercice de ses compétences au 31 décembre 2017.

Monsieur le Maire expose que la direction des finances publiques a établi la répartition du montant total de l'actif s'élevant à 5.623.467,02 euros, selon les modalités suivantes :

- Reprise d'une partie de l'actif brut des comptes 2183, 2184, 2188 par la commune de Peillon
- Reprise de l'autre partie de l'actif brut des comptes 2183, 2184, 2188 par la commune de Contes ainsi que de la totalité de l'actif des comptes 2051, 2182
- Répartition des autres comptes de classe 1 et des comptes 515, 2158 et 28 selon la clé suivante :

Cantaron : 3,183 %	L'Escarène : 3,130 %	Peillon : 3,180 %
Contes : 7,783 %	Nice : 56,023 %	La Trinité : 9,983 %
Drap : 4,774 %	Peille : 6,221 %	Blausasc : 5,724 %

Monsieur le Maire donne lecture de la balance de répartition établie selon ces modalités par commune. Cette balance est annexée à la présente délibération. Pour la commune de Drap, la somme lui revenant suivant la clef de répartition s'élève à 268 461.64 euros.

Le conseil municipal,

Décide l'intégration dans sa comptabilité de l'actif, du passif et de la trésorerie du Syndicat Intercommunal des Paillons (SIP) pour la part lui revenant d'un montant de 268 461.64 euros selon le détail figurant dans la balance de répartition ci-annexée.

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Présents : 22 Volants : 26 Absents : 1 Pour : 26 Contre : 0 Abstentions : 0

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUROS DE JEAN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Robert NARDELLI
Maire de DRAP

Compte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le : 15/07/2021
et publication en mairie le : 16/07/2021